
LES NOUVELLES DE JUILLET

Mais que s'est-il passé en juillet ?
Plein de choses, qui sont loin d'être réjouissantes...

La Cour des Comptes a fait état des comptes publics.

Ces derniers sont catastrophiques, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics met à contribution tous les ministères pour ramener le déficit sous les 3% du PIB en fin d'année.

Bercy montrera l'exemple et coupera, pour sa part, 120 millions d'euros de crédits.

En conséquence :

- **le point d'indice ne serait pas revalorisé au moins jusqu'en 2018 (après un gel de 6 ans et une revalorisation frileuse de 0.6% en juillet 2016 et février 2017)**
- **le jour de carence serait remis en place en 2018 afin de lutter contre le micro absentéisme et ses conséquences.**

Cela permettrait ainsi, de réaliser une économie d'environ 170 millions par an.

Pour mémoire, l'impact budgétaire du jour de carence était de l'ordre de 60 millions d'euros pour l'Etat soit moins de 0,1% de la masse salariale de l'Etat...

D'ailleurs, l'ancien gouvernement avait abrogé cette mesure qu'il qualifiait d'inefficace, injuste et humiliante.

Pour cette future mise en place, l'Etat brandit son dithyrambique discours sur le rapprochement des statuts des fonctionnaires et celui des salariés du privé.

Tout en omettant un paramètre important, bon nombre d'entreprises compensent ce manque à gagner par une prise en charge du délai de carence.

De plus, il avait été prouvé lors du précédent gouvernement, que la proportion d'agents en arrêt dit « court » est passée de 1.2% à 1% et qu'en revanche dans le privé, si, le nombre d'arrêt avait pu diminuer, parallèlement, un allongement de la durée des congés maladies est apparu.

Et pour conclure la Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) a démontré qu'il n'y avait pas plus d'absentéisme dans la Fonction Publique que dans le privé.

En coupant 120 millions de crédit, Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics met un point d'honneur à montrer l'exemple lors de cette période de disette.

La CFTC est outrée par ces décisions estivales.

Actuellement, nous ne connaissons toujours pas la répartition inter ministérielle des 120000 postes de fonctionnaires supprimés et rappelle que notre réseau, suite aux baisses d'effectifs et aux restructurations, s'est dégradé, et que les risques de burn-out et plus généralement les RPS se sont accentués.

La CFTC condamne aussi fermement la ré instauration du jour de carence. Cette mesure injuste fustige les agents sans que soit connue l'économie réellement réalisée, alors que les employeurs publics feront appel à des mutuelles ou assurances pour compenser ce jour de carence.

La CFTC réprovoe le nouveau gel de la valeur du point d'indice alors que les fonctionnaires ont perdu depuis 2010, 6% de pouvoir d'achat !!!

Et pour finir, Le président de la République a l'intention de différencier le calcul du point d'indice des différentes fonctions publiques : la fonction publique d'État, la fonction publique hospitalière et enfin la fonction territoriale afin d'avoir une gestion différenciée des fonctions publiques, parce que leur réalité est différente.

Cela aura forcément une conséquence sur le calendrier du PPCR.

La CFTC s'est déjà opposée très fortement à tout retard concernant ce calendrier.

Cette pirouette, accentue l'étalement des mesures PPCR et envoie un message de mauvais augure à l'intégralité des fonctionnaires.

La CFTC reste vigilante quant aux nouvelles estivales et ne manquera pas de vous tenir informés.

Dans le cadre de nos conditions de vie, la CFTC insiste fortement pour que soient respectés les engagements liés au PPCR, demande que le jour de carence soit à nouveau retiré et notre point d'indice soit revalorisé .